

3.2 PLAN DE ZONAGE

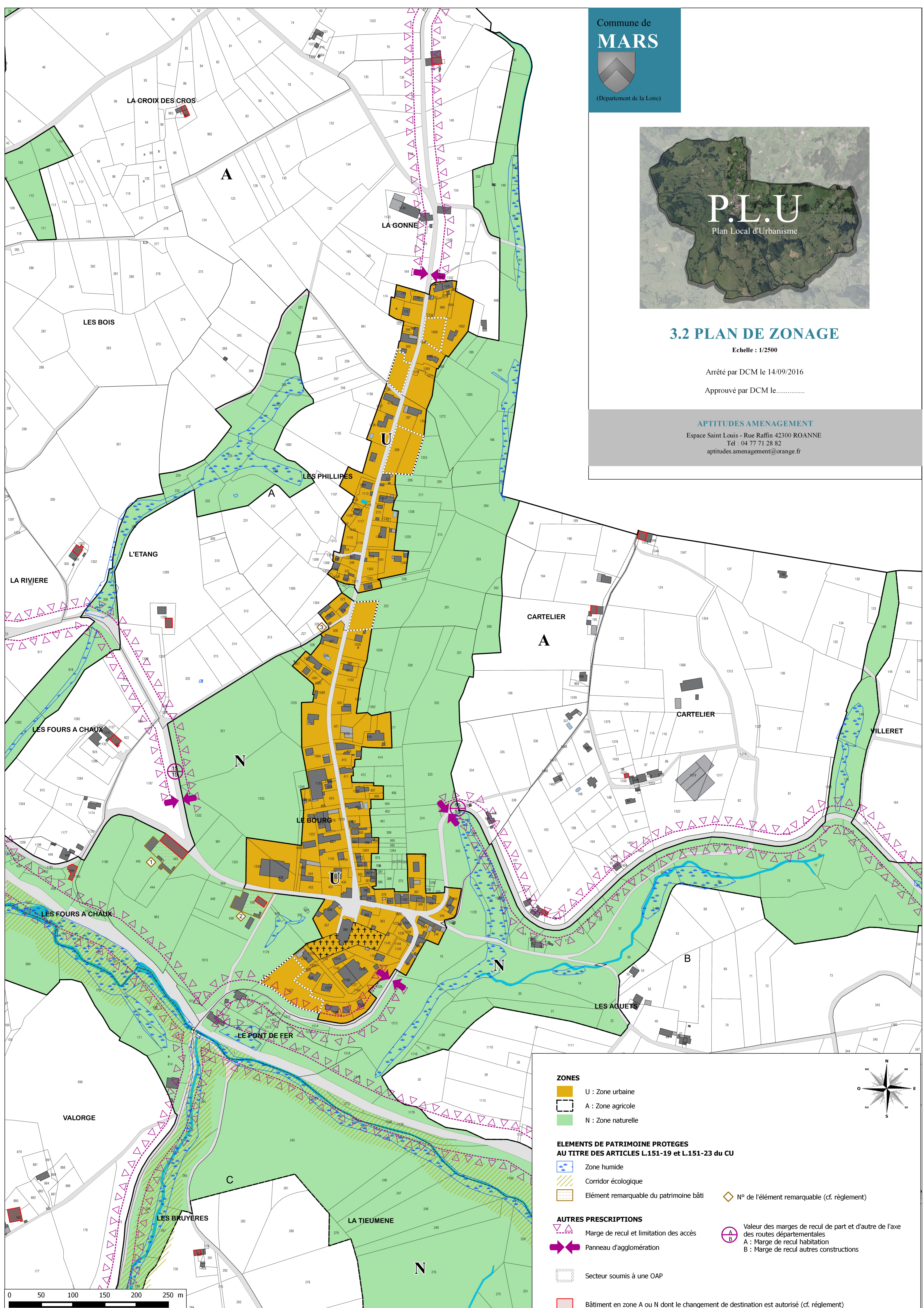
Echelle : 1/2500

Arrêté par DCM le 14/09/2016

Approuvé par DCM le.....

APTITUDES AMENAGEMENT

Espace Saint Louis - Rue Raffin 42300 ROANNE
Tél : 04 77 71 28 82
aptitudes.amenagement@orange.fr



ZONES

- U : Zone urbaine
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle

ELEMENTS DE PATRIMOINE PROTEGES AU TITRE DES ARTICLES L.151-19 et L.151-23 du CU

- Zone humide
- Corridor écologique
- Elément remarquable du patrimoine bâti
- N° de l'élément remarquable (cf. règlement)

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Marge de recul et limitation des accès
- Panneau d'agglomération
- Secteur soumis à une OAP
- Bâtiment en zone A ou N dont le changement de destination est autorisé (cf. règlement)

Valeur des marges de recul de part et d'autre de l'axe des routes départementales
 A : Marge de recul habitation
 B : Marge de recul autres constructions

